

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 16 décembre 2020

Délibération
n°220-2020
Point 4.5.1

Point 4.5.1 de l'ordre du jour

Subventions à l'attention de l'AFGES et de ses épiceries solidaires

EXPOSE DES MOTIFS :

En raison de la crise sanitaire actuelle, de nombreux étudiants ayant perdu leurs jobs ou stages présentent d'importantes difficultés financières, l'Université de Strasbourg, via le Service de la vie universitaire, soutient financièrement les Agoraés (épiceries solidaires) de l'AFGES, afin d'assurer une distribution gratuite de repas aux étudiants les plus démunis.

Lors du premier confinement, deux subventions d'un montant de 7 500 € et 12 500 € ont été versées par le Service de la vie universitaire (sur la CVEC).

Le deuxième confinement nous amène à devoir verser une troisième subvention d'un montant de 10 000 €, ce qui porte le montant global à 30 000 €.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les subventions à l'attention de l'AFGES et de ses épiceries solidaires pour un montant total de 30 000 €.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	4

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 17 décembre 2020

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT